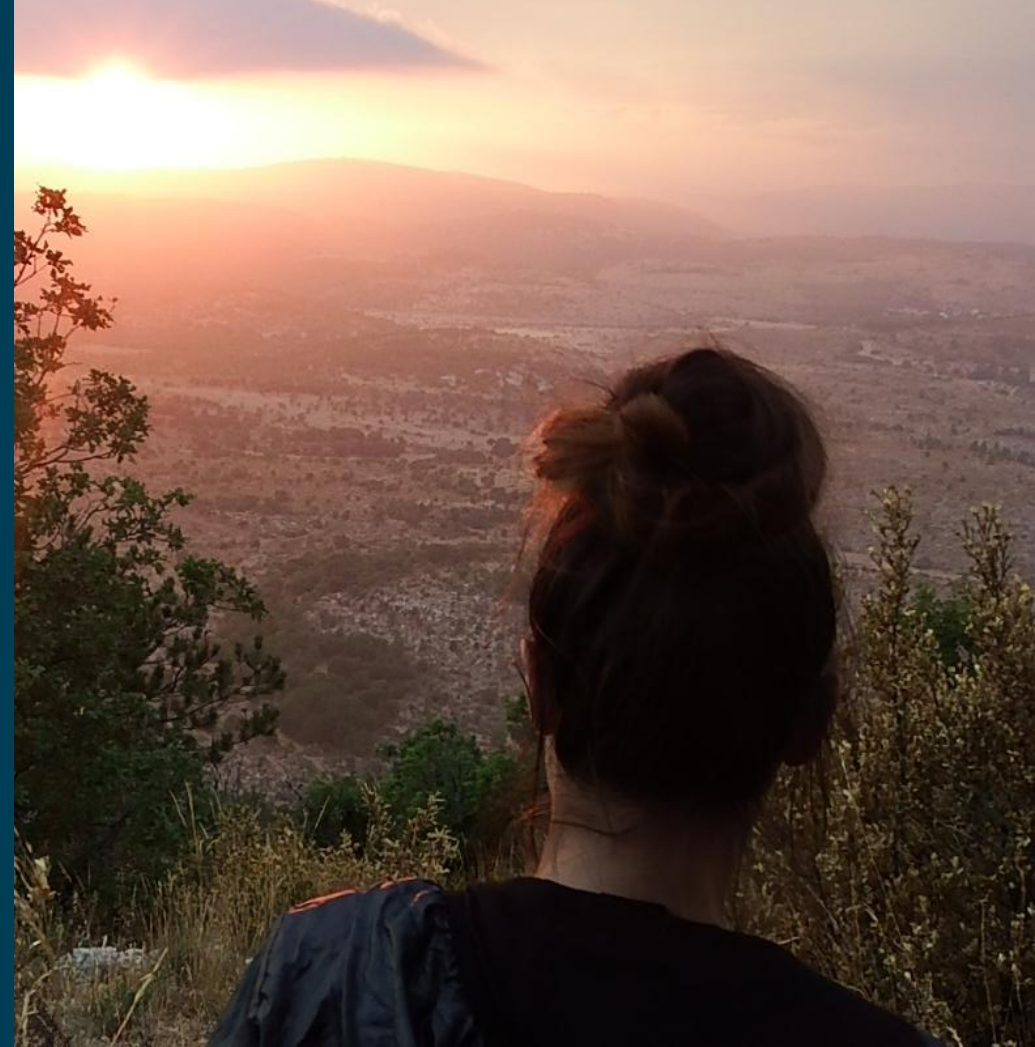




Atelier : Rénovation énergétique, s'adapter à la nouvelle réglementation

07/04/2026

Le Pailler des Aigladines - Mialet



Opération soutenue par l'État



SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE ALÈS CÉVENNES





SOMMAIRE

Le CPIE du Gard

Ateliers sensoriels sur le confort

Les enjeux

Les aides et accompagnements

PAUSE

Les nudges

Atelier « Actions concrètes »

Conclusion



SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE ALÈS CÉVENNES



Opération soutenue par l'État



contact@cpieguard.fr

04 66 52 61 38



CPIE DU GARD

ARTISANS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

55

STRUCTURES
MEMBRES

30

ANS
D'EXPERIENCE

- COORDINATION DE PROGRAMMES DE SENSIBILISATION
- ACCOMPAGNEMENT DE TERRITOIRES
- ORIENTATION & CONSEILS EN RENOVATION ENERGETIQUE
- PROFESSIONNALISATION & SOUTIEN DES ACTEURS
- ANIMATION DU CENTRE DE RESSOURCES
- COMMUNICATION
- REPRESENTATION ET ANIMATION POLITIQUE

12

Salariés

3

Pôles

1

Equipe

“ Fort de 30 ans d'expérience dans la coordination d'action en réseau et d'un tissu d'acteurs engagés, le CPIE du Gard accompagne les territoires vers la transition écologique et agit auprès de tout type de structure.”

DES MEMBRES

55

STRUCTURES MEMBRES

LOCALISATIONS & COMPETENCES VARIEES



Les enjeux



Qu'est ce que le changement climatique ?

➔ Climat ≠ météo



Un changement climatique, ou dérèglement climatique, correspond à une modification durable du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux.

➔ La modification actuelle du climat est :

- Plus rapide et avec un effet d'emballement
- Causée par un effet de serre
- Intensifiée par l'activité humaine

Les enjeux



GARD

Qu'est ce que le changement climatique ?



Augmentation de l'effet de serre dû aux émissions humaines directes et indirectes



Avec un effet de serre, un écran solaire et un bouclier se mettent en place : T° autour de 15°C



L'origine humaine du réchauffement fait officiellement consensus depuis au moins 15 ans



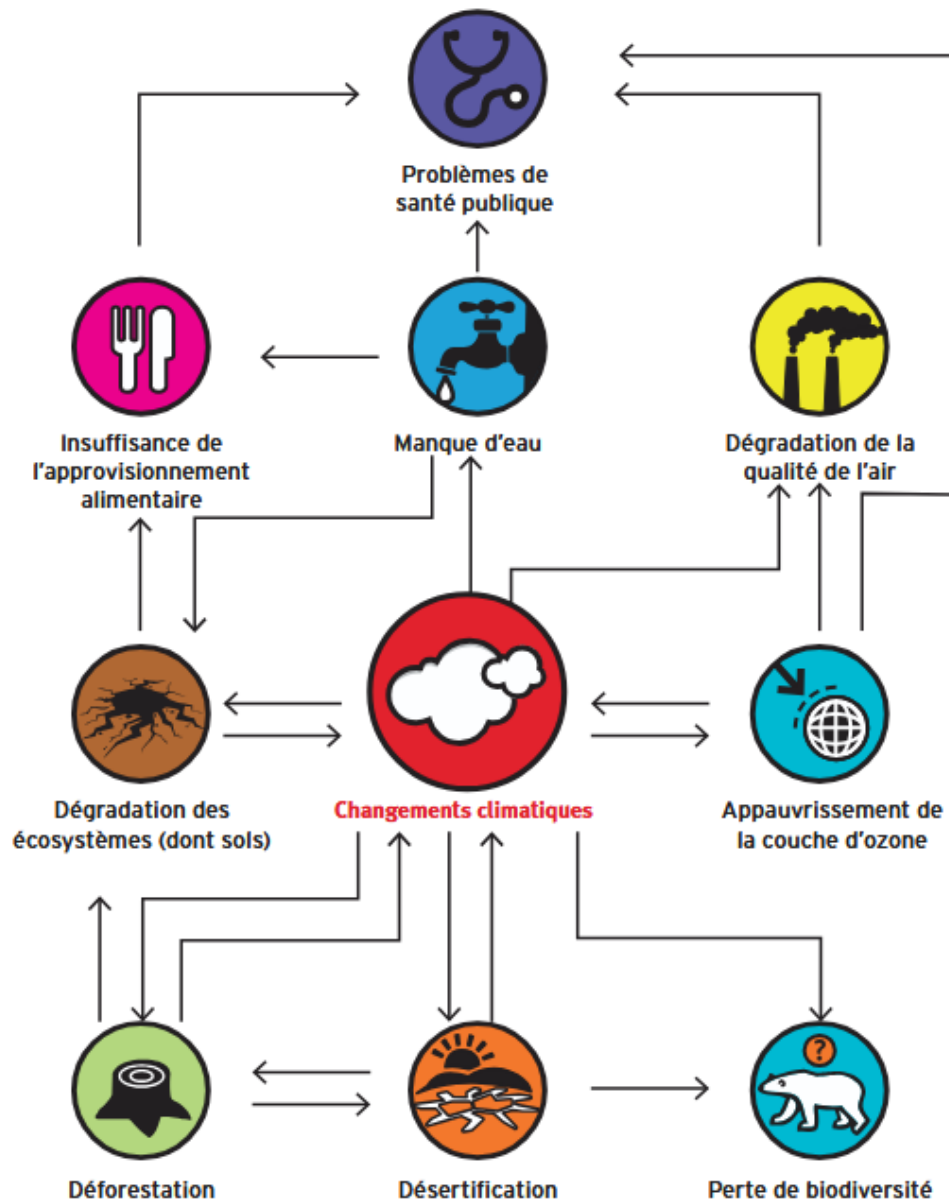
Les enjeux

Climatiques dans les Cévennes

- Diminution du nombre de jours de gel jusqu'à 90%
→ Impact sur les fruitiers, augmentation du risque de gel tardif et du risque de maladies
- Augmentation des sécheresses estivales et des canicules en durée et en intensité
→ Diminution des débits des cours d'eau de 25 à 45 % et forte diminution des débits d'étiage (50%)
→ Augmentation du risque incendie (+42% de fréquence)
→ Augmentation du dépérissement des arbres (châtaigniers, chênes pubescents, hêtres)
- Pluviométrie annuelle équivalente mais de plus en plus inégale
→ Augmentation des épisodes cévenols en fréquence et en intensité
- Perte de biodiversité : +3,2°C = perte de 49 % des insectes, 44 % des plantes et 26 % des vertébrés
→ Impact global (pollinisation, élevage, gestion forestière...)



Les enjeux



Les enjeux

Il est primordial d'agir pour atténuer le changement climatique en cours :

Maintenant
A toutes les échelles
Tous les jours

« Agir, même imparfaitement, vaut mieux que ne rien faire. » Winston Churchill

Les enjeux

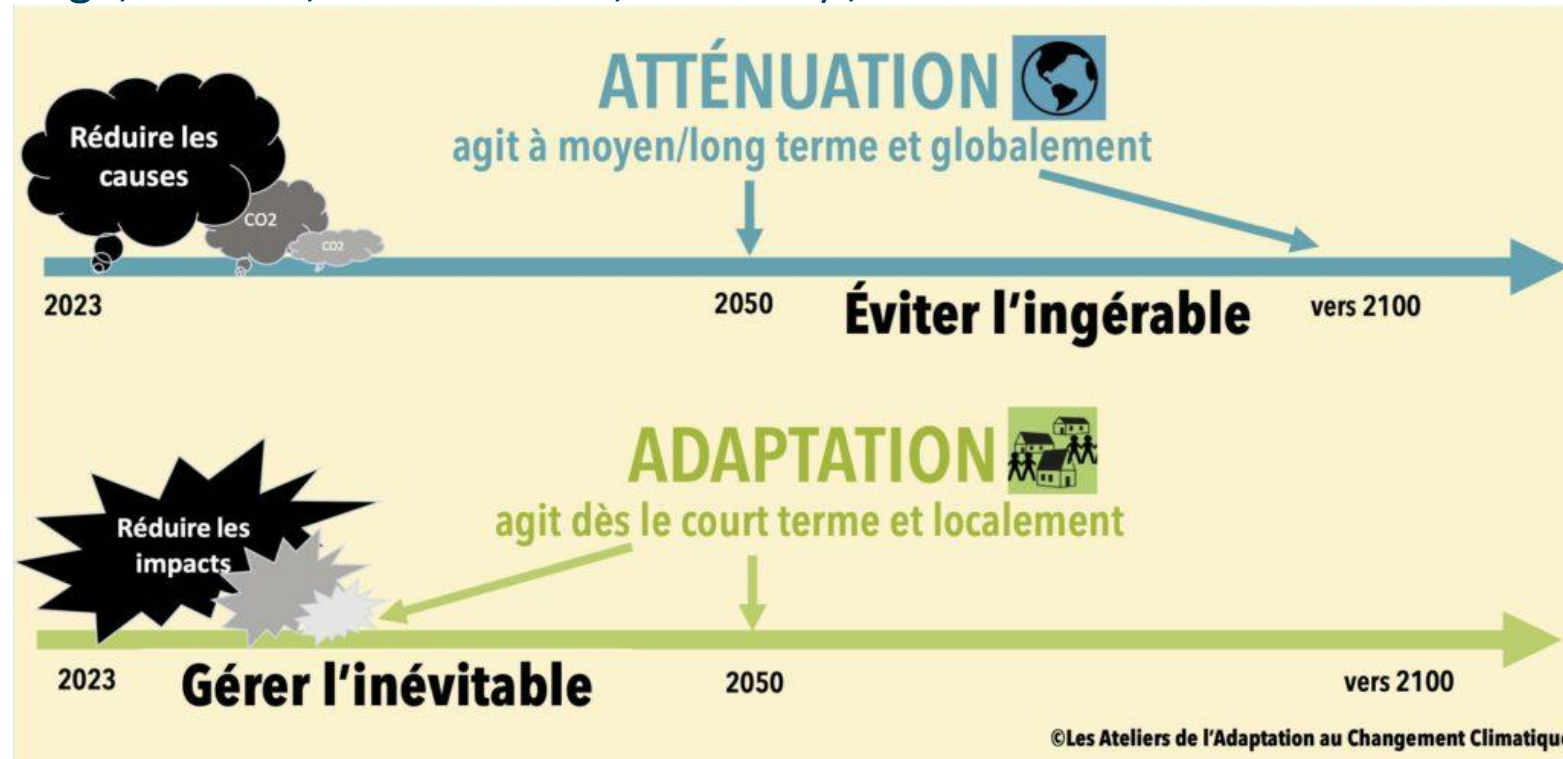
Climatiques pour les locations touristiques

ATTÉNUATION

- Des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement des bâtiments (chauffage, climatisation, eau chaude, cuisson, électricité) ;
- Des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements (des clients, des denrées et équipements) ;
- Des émissions de gaz à effet de serre des repas (limitation de la viande, produits locaux, de saison et bios) ;
- De la consommation d'eau (piscine, arrosage, douche, blanchisserie, toilettes) ;

ADAPTATION

- Confort estival en période caniculaire ;
- Adaptation à la sécheresse ;
- Protection contre les incendies et les inondations ;
- Favorisation de la biodiversité ;



Les enjeux

Réglementaires pour les meublés de tourisme

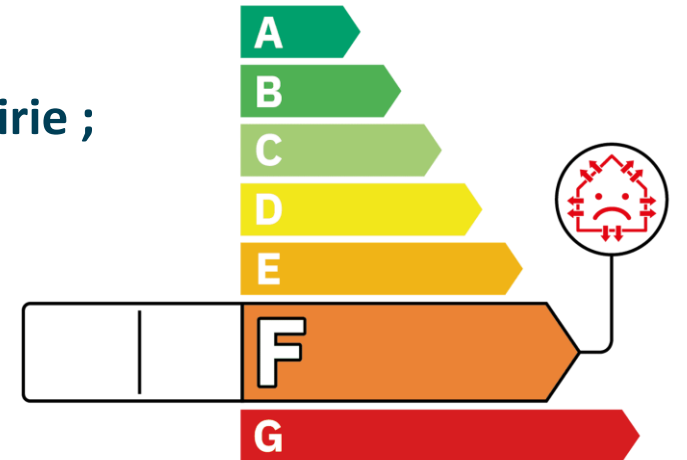
Loi Le Meur (novembre 2024)

Nouveaux meublés de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Autorisation préalable de changement d'usage à effectuer auprès de la Mairie ;
- DPE obligatoire ;
- Interdiction de location si étiquette DPE F ou G ;

Meublés de tourisme existants au 1^{er} janvier 2025 :

- Aucune obligation pour l'instant ;



MAIS

Obligation d'étiquette D maximum au 1^{er} janvier 2034 pour tous les meublés de tourisme

→ **Anticipation du DPE et anticipation des travaux dès que possible (isolation notamment)**

Les aides et accompagnements

- **Diagnostic hydrique de la CCI du Gard** : <https://www.gard.cci.fr/produit/diagnostic-sobriete-hydrique-gestion-eau>
- **Mon Parcours Economie d'Energie par la CCI du Gard** : <https://www.occitanie.cci.fr/mon-parcours-economies-denergie>
- **Appel à projets de la Région Occitanie 2026** : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/c/e/9/plaquette_tourisme_durable_2026_web_vf.pdf
- **Pass Transformation Ecologique de la Région Occitanie**: <https://www.laregion.fr/Pass-Transformation-Ecologique>
- **Les Certificats d'Economie d'Energie**



Priscille JULIEN p.julien@gard.cci.fr



Pôle culturel et scientifique
155, rue du Faubourg de Rochebelle, 30 100 Alès



contact@cpiegard.fr



04 66 52 61 38



cpiegard.fr